CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2017 A 19 HEURES 30

Etaient présents : Roger DUSAUTOIR, Maire, Hervé BERTELOOT, Christophe BEYAERT, Chantal BUISSON,

Jean-Luc COURBOT, Audrey CREVECOEUR, Stéphane FREDERIC, Marina LOBBEDEY,

Virginie SAINT-MACHIN, Didier SEIGRE et Claude VIEILLARD

Etaient absents : Marie-Laure FLANDRIN, excusée, qui a donné pouvoir à M. le Maire

Fabrice GUILBERT, excusé, qui a donné pouvoir à M. le Maire Thérèse HOUSSIN, excusée, qui a donné pouvoir à Mme BUISSON

Sylvie LEFEBVRE

Secrétaire élue : Audrey CREVECOEUR

Adoption du compte rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité

2017-10 – 40^{ème} anniversaire de l'ESSOR les 26 et 27 août 2017 – Demande de prise en charge du vin d'honneur du 27 août

Les 26 et 27 août 2017, l'ESSOR va organiser le quarantième anniversaire du club.

A cette occasion, M. Stéphane LECOINTE, Président, a adressé un mail en Mairie afin de solliciter la prise en charge de l'apéritif qui sera servi aux officiels le dimanche 27.

A ce jour, aucune précision n'a été apportée sur le type de vin d'honneur prévu, le nombre de personnes...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, émet un accord de principe sur la contribution de la commune à cette dépense dans la mesure où chacune des municipalités partenaires participe de manière équitable.

2017-11 - Demande de subvention exceptionnelle du COSEA

Créé en avril 2016, le COSEA Audomarois (Comité de Soutien aux ex-Arjo) a pour objet d'apporter l'appui de la population aux salariés en lutte pour la reprise de l'activité de la papeterie de l'Aa à WIZERNES, fermée depuis 2015, et la sauvegarde des emplois.

Par courrier en date du 15 mars 2017, l'association sollicite la participation financière de la commune à hauteur de 100 € (50 € par salarié domicilié à HOULLE lorsque l'entreprise était en pleine activité).

A l'unanimité des voix, un avis favorable est émis pour l'octroi d'une subvention de 100 €.

La dépense sera réglée sur les crédits ouverts au compte 6574 du budget primitif 2017.

2017-12 - <u>Budget Primitif 2017 - Subventions</u>

Lecture est donnée du montant des subventions que la Commission des Finances, à l'issue de ses réunions préparatoires, propose d'accorder aux différentes associations.

Précisions:

- pour l'E.S.S.O.R. : la demande de subvention adressée en Mairie par le Club s'élève cette année à 1 959 €. Mme HOUSSIN a demandé à Mme BUISSON de préciser qu'elle s'abstenait ;
- pour la bibliothèque de MOULLE : 1 voix contre (M. COURBOT) ;

Pour toutes les autres associations, le montant des subventions proposé par la Commission des Finances est adopté à l'unanimité.

2017-13 – Budget Primitif 2017 – Tarifs de location de la salle polyvalente

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix, de reconduire les tarifs en vigueur depuis le 15 avril 2016 à savoir :

- 1 HOULLOIS
- \$\sqrt{\text{}} 250 € pour un repas avec utilisation de la cuisine / 170 € pour un vin d'honneur, lunch ou buffet froid
- 2 <u>EXTERIEURS</u>
- \$\\$420 € pour un repas avec utilisation de la cuisine / 270 € pour un vin d'honneur, lunch ou buffet froid
- 3 <u>Supplément « ordures ménagères »</u>: si les locataires ne reprennent pas leurs déchets, ils devront s'acquitter d'une somme supplémentaire de 50 €
- 4 <u>Caution</u> : 100 €
- 5 Forfait pour une 2^{ème} journée de location : 70 €.
- de fixer à 20 € la participation qui sera demandée au profit du C.C.A.S. pour le prêt de la table et de chaises ;
 Une caution de 50 € sera également exigée.

2017-14 - Budget Primitif 2017 - Tarifs de location du chapiteau

Sur proposition de la Commission des Finances, il est également décidé, à l'unanimité des voix, de reconduire les tarifs en vigueur depuis le 15 avril 2016

1 – HOULLOIS: 100 €

2 – EXTERIEURS (dans un rayon maximum de 10 km) : 150 €

3 – Caution : 300 €

2017-15 - Budget Primitif 2017 - Taux des 3 taxes locales

La création de la Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER, issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER et des Communautés de Communes du Canton de FAUQUEMBERGUES, de la Morinie et du Pays d'Aire, conduit à mettre en œuvre un mécanisme de neutralisation destiné à éviter toute variation de la fiscalité qui pénaliserait les contribuables tout en garantissant à chaque commune le niveau des recettes perçues en 2016.

La CAPSO a transmis en Mairie une fiche récapitulative détaillant les taux de la commune et de l'intercommunalité avant et après fusion. Elle préconise l'adoption en 2017 des taux suivants :

♦ taxe d'habitation : 11.76 %
♦ taxe sur le foncier bâti : 13.12 %
♦ taxe sur le foncier non bâti : 41.38 %.

et indique le versement d'une somme de 18 480 € au titre de l'attribution de compensation.

Une simulation est présentée aux membres du Conseil Municipal avec augmentation des taux de 0.5 – 1 et 1.5 %.

Les membres de la Commission de Finances précisent qu'avec le produit attendu des 3 taxes en appliquant les taux ci-dessus, l'ensemble des dépenses d'investissement souhaitées est inscrit au budget et que celui-ci est équilibré.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité de ses voix, d'adopter les taux ci-dessus.

2017-16 – Budget Primitif 2017 – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016

Avant de procéder à l'adoption du Budget Primitif 2017 et en l'absence du vote du compte administratif 2016, M. le Maire propose la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 à savoir :

Résultat de l'exercice 2016 (fonctionnement) : 115 032.85 €
 Résultat antérieur (2015) reporté : 250 478.34 € 365 511.19 €

Solde exécution 2016 de la section investissement : - 164 853.14 €

Restes à réaliser 2016

 ♦ Dépenses
 : 15 000.00 €

 ♦ Recettes
 : 15 000.00 €

A l'unanimité des voix, accord est donné pour la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 au budget primitif 2017 et l'inscription au compte 1068 (recette d'investissement) de la somme de 164 853.14 €, au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 200 658.05 €.

2017-17 – <u>Budget Primitif 2017 – Adoption du budget</u>

Vu les décisions adoptées précédemment et sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, adopte le budget primitif 2017 équilibré en section d'investissement à la somme de 492 213 € et en section de fonctionnement à la somme de 776.693 €.

En section d'investissement sont notamment inscrites les dépenses relatives :

- aux travaux de réfection de la voirie (TC3 à TC6 du marché passé avec LEROY TP et réfection de la tête de pont rue May) d'extension du réseau ERDF de mise en conformité du réseau d'éclairage public,
- aux travaux d'aménagement du carrefour Impasse du Marais / rue du Warland ainsi que d'une aire de croisement Impasse du Marais,
- au diagnostic patrimonial de l'Eglise,
- à la réfection de la toiture du local technique et la motorisation du rideau métallique,
- au remplacement du chauffe-eau de la salle polyvalente.

2017-18 - Halte nautique fluviale - Renouvellement de la convention pour occupation du domaine public fluvial

La convention d'occupation du domaine public fluvial liée au site de la halte nautique, précédemment renouvelée par délibération en date du 23 juin 2014, est arrivée à échéance le 31 mars 2017.

Voies Navigables de France a transmis en Mairie les documents relatifs à son renouvellement pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.

Le montant de la redevance pour l'année 2017 s'élève à 622.70 €.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention proposée, le Conseil Municipal, à la majorité de ses voix (abstention de M. COURBOT – Mmes BUISSON – CREVECOEUR – LOBBEDEY et SAINT-MACHIN), émet un avis favorable pour son renouvellement avec effet rétroactif du 1^{er} avril 2017.

M. le Maire est autorisé à signer la convention et régler la redevance correspondante sur les crédits ouverts au compte 637 du budget 2017 et suivants.

<u>Questions diverses</u>

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

a) <u>Travaux de réfection de la tête de pont rue May</u> : M. COURBOT précise que l'entreprise LEROY TP interviendra en semaine 16.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.